Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1089-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Christine ORAIN-GROVALET, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS : Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre MONFLIER (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : **33**
Présents : 29
Votants : 32

BATIMENTS ET TRANSITIONS

N°2026-1089 MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE GLENAN - MODIFICATION N°3 DU LOT 2 « CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – GTC »

Mme LAURENT rappelle que dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle Glénan, des marchés de travaux ont été conclus avec deux entreprises, le lot n°1 ayant été déclaré infructueux. Le lot n°2 a été attribué à l'entreprise ATS et le lot n°3 à l'entreprise SETIB.

Lors de l'exécution des travaux du lot n°2 « chauffage - ventilation - plomberie - GTC », des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires.

Il s'agit du remplacement du jeu de plaques de l'échangeur eau chaude sanitaire dans le local technique du bâtiment.

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève à 1 497,75 € H.T.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1089-DE

VU l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 26 janvier 2026 à la passation de cette modification ;

VU les modifications du marché n°1 et 2 validées respectivement par les conseils municipaux des 16 septembre 2025 et 9 décembre 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la prise de la modification n°3 pour le lot 2 « chauffage - ventilation - plomberie - GTC » avec l'entreprise ATS pour une plus-value de 1 497,75 € H.T., portant ainsi le montant du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle Glénan à 239 491,36 € H.T. ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°3 du marché désigné ci-dessus avec l'entreprise ATS titulaire du lot n°2 de l'opération.

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO